



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Mandat Castella Didier / Ith Markus / Brodard Claude /
Wicht Jean-Daniel / Savary Nadia / Glauser Fritz / Hunziker Yvan /
Gobet Nadine / Schopfer Christian / Vonlanthen Ruedi

MA 4001.12

Demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers HFR

I. Résumé du mandat

Par mandat déposé et développé le 12 septembre 2012, le député Didier Castella et des cosignataires demandent au Conseil d'Etat de donner mandat à une entreprise indépendante d'effectuer une étude neutre pour évaluer la viabilité des six sites hospitaliers de l'hôpital fribourgeois (HFR) sur le long terme. Cette étude ne doit pas seulement évoquer la piste d'un seul centre des soins aigus, mais aussi prendre en compte l'ensemble des variantes possibles avec leurs avantages et inconvénients, en permettant de comparer les coûts liés à la fermeture d'un site hospitalier avec ceux de son maintien ou de son évolution. A futur, la solution choisie doit garantir sur le long terme des soins hospitaliers de qualité, efficaces et à un prix supportable pour le citoyen fribourgeois.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Comme il l'a précisé dans sa réponse au postulat 2007.12 déposé et développé par les députés Jean-Pierre Siggen et Yvonne Stempfel-Horner, le Conseil d'Etat partage le souci du conseil d'administration du HFR de consolider la position du HFR dans le paysage hospitalier suisse, dans un contexte modifié par le nouveau financement hospitalier et par la problématique de la relève dans les professions médicales. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'étude de faisabilité dont le Conseil d'Etat attend qu'elle porte non seulement sur les aspects économiques et médicaux, mais aussi sur l'adéquation des projets du HFR aux fondements de la planification hospitalière, à savoir la garantie de soins de qualité à l'ensemble de la population à un prix supportable pour l'assuré et le contribuable.

L'élaboration de l'étude de faisabilité a été confiée au Boston Consulting Group (BCG). Au bénéfice d'une vaste expérience dans le secteur de la santé en Suisse et à l'étranger, le BCG est spécialisé dans le conseil stratégique aux entreprises. Outre la Direction générale du HFR, ce projet implique la participation d'une soixantaine de collaborateurs du HFR : le corps médical (avec une représentation de toutes les spécialités et de tous les sites) et des représentants de toutes les directions (y compris les soins, la logistique, ...) sont associés aux réflexions menées dans le cadre de ce projet.

L'étude se déroule en trois phases :

1. La première phase consiste à faire le point de la situation et analyser les tendances du marché hospitalier, dans le monde occidental et en Suisse. Cela se traduit par un benchmarking de

différents standards hospitaliers et par l'élaboration de projections en matière de besoins en soins hospitaliers de la population fribourgeoise à l'horizon 2022. Une telle analyse se fonde sur les données de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la planification hospitalière arrêtée par le Conseil d'Etat en 2008.

2. La deuxième phase vise à définir la future orientation médicale du HFR dans ses différents domaines de spécialité. Cette phase du projet implique et sollicite les médecins des différentes spécialités et de tous les sites : tout d'abord, dans le cadre d'une quarantaine d'entretiens bilatéraux avec les experts, puis sous forme de groupes de réflexion par spécialité (17). Les résultats de cette phase doivent permettre de définir le concept de projet médical du HFR pour le futur.
3. La troisième et dernière phase, qui se fonde sur les deux premières, est consacrée à la simulation de plusieurs scénarios et à la consolidation des résultats.

Le Conseil d'Etat tient à relever que l'étude de faisabilité mandatée par le Conseil d'administration, initialement limitée à étudier le scénario d' « un hôpital de soins aigus et plusieurs sites de réadaptation et de médecine gériatrique, en tenant compte d'éventuelles permanences » a été élargie à l'élaboration et l'examen d'autres scénarios afin de couvrir un large spectre de variantes ; celles-ci incluent notamment la possibilité de maintenir différents sites de soins aigus stationnaires et ambulatoires. Par ailleurs, cette étude, qui se concentre sur des éléments médico-stratégiques, sera complétée par une étude architecturale, afin de pouvoir évaluer les besoins en infrastructures nouvelles à envisager. L'élaboration des différents scénarios et la confrontation de leurs multiples effets doivent permettre une analyse objective, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Sur cette base, le Conseil d'Etat attend que le conseil d'administration propose la stratégie permettant de positionner le HFR d'ici à fin avril 2013.

Compte tenu de la structure de ce projet d'étude de faisabilité, force est de constater qu'il est imprégné d'une forte volonté d'objectivation. D'une part, il fait appel aux bases de données les plus pertinentes en la matière. D'autre part, il implique fortement les cadres des différentes spécialités représentées au sein du HFR, tous les sites étant représentés. Une nouvelle étude poursuivant le même objectif ne pourrait se fonder que sur des données identiques. Par ailleurs, elle nécessiterait inévitablement l'implication des différents spécialistes du HFR dans la prise en compte des futurs développements de leur domaine de spécialité, ce qui ne serait pas sans générer une charge de travail supplémentaire importante, alors que cet exercice a déjà été fait.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat attend la présentation de la stratégie. Il se réserve la possibilité de demander au besoin d'éventuels compléments. En conséquence, le Conseil d'Etat propose de refuser le mandat.

5 mars 2013